

République et canton de Genève
Commune de Bardonnex

Concours de projets à Compesières
pour l'aménagement du site et
la réalisation d'une école et d'autres
bâtiments communaux et paroissiaux

Rapport du jury



Genève 22 mai 1997

Sommaire

Objectifs du concours	
Organisateur	
Type de concours	
Programme général	
Composition du jury	5
Participants	
Projets remis	6
Délibération du jury	
Analyses préalables	
Admission au jugement	
Premier examen général	
Critères de jugement	7
Premier tour éliminatoire	8-15
Deuxième tour	16-21
Revue de tous les projets	
Classement et prix	
Recommandations du jury	22
Appréciation générale	23
Approbation du rapport	24
Ouverture des enveloppes cachetées	25
Annexe:	
note du Prof. Giancarlo De Carlo	26

Obectifs du concours

La Commune de Bardonnex entend réaliser une école primaire, transformer des bâtiments agricoles à l'intention de la paroisse et des sociétés locales. Au-delà, elle souhaite aménager l'ensemble du site de Compesières, depuis la salle communale jusqu'à la route de Saconnex-d'Arve, par étapes et pour l'usage de la population et des amis de Compesières. Ce dessein est sous-tendu par l'idée d'hospitalité.

Durant des siècles, jusqu'à la Révolution française, la Commanderie de Compesières, monument classé MS-c29, et la ferme qui l'accompagne ont servi de siège régional à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus connu sous le nom d'Ordre de Malte, dont l'action sociale et sanitaire perdure aujourd'hui. La Commanderie est, depuis plus de cent cinquante ans, le siège de l'autorité communale et, en ce sens, elle est accessible à tous les habitants. L'église elle-même est un lieu d'accueil, ouvert à tous les cultes chrétiens, ainsi qu'à des manifestations musicales. L'école, enfin, répond également, c'est sa vocation, à l'esprit d'hospitalité et d'ouverture, tournée vers l'avenir et la culture.

A proximité, le hangar en cours de rénovation offre également une forme d'hospitalité appréciée des habitants et un peu plus loin, la salle communale est la maison de tous.

Organisateur

L'organisateur est la commune de Bardonnex, représentée par Mmes Marie-Louise Barthassat, Maire, Florence Hirsbrunner, Adjointe, et M. Jean-François Mabut, Adjoint. Le conseiller de l'organisateur est M. Denis Dubois-Ferrière, architecte, Genève

Type de concours

Le présent concours est un concours de projets sur invitation, selon les articles 6 et 10 du règlement SIA 152, édition 1993.

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du règlement et du programme du concours, des réponses aux questions et du règlement SIA 152.

Programme Général

Les concurrents se penchent sur un double périmètre d'étude, qui fait écho aux objectifs du concours.

Le périmètre élargi d'aménagement du site Ce périmètre circonscrit la réflexion sur le site de Compesières et ses environs : conserver son message historique, mettre en valeur les données du paysage et de la nature et organiser le déroulement des activités communales, scolaires, administratives, religieuses et de loisirs. Le projet doit proposer un aménagement qui forme une unité de lieu, tout en assurant, autour de chaque bâtiment, un espace extérieur qui soit le prolongement et l'expression de sa vocation. Les concurrents sont priés de se pencher sur le problème du parage des voitures, sur le thème du cheminement à travers le site, sur l'aménagement des alentours du hangar en cours de rénovation.

Le périmètre restreint du projet d'architecture Ce périmètre circonscrit l'aire d'intervention architecturale préconisée par l'organisateur, qui souhaite que l'ensemble de Compesières reste groupé.

L'essentiel du projet d'architecture réside dans la qualité du rapport spatial entre le nouveau bâtiment, la Commanderie, les communs et l'église. L'intention de la Commune est de conserver une juste proportion entre les volumes existants et les volumes de remplacement, afin de maintenir au travers du projet le site de Compesières et l'harmonie spatiale qui en émane.

Le programme comprend la réalisation d'une école primaire avec préaux couverts et ouverts, d'un garage à bicyclettes, de locaux destinés à la paroisse, de salles à l'usage de la Commune, d'un petit bâtiment de service, et de places de garage à voitures.

Composition du jury

Président

M. Denis Dubois-Ferrière, architecte, Genève, désigné par l'organisateur

Vice-présidente

Mme Chantal Scaler, architecte, Genève désigné par l'organisateur

Membres

Mme Marie-Louise Barthassat
Maire de la Commune de Bardonnex

M. Pierre Barbey
délégué par le Conseil municipal

M. André Crettenand
délégué par le Conseil municipal

M. Charles Steiger, architecte, Genève
délégué par le Conseil municipal

M. Jean-Marie Marti, architecte, Genève
délégué par la Paroisse de Compesières

Prof. Giancarlo De Carlo, architecte, Milan
désigné par l'organisateur

M. François Maurice, architecte, Genève
désigné par l'organisateur

Membres suppléants

Mme Florence Hirsbrunner Adjointe

M. Jean-François Mabut Adjoint

Mme Arlette Ortis, architecte, Genève
désignée par l'organisateur

M. Alain Sauty, architecte, Genève désigné
par l'organisateur

Experts

Mme Sabine Nemeč-Piguet, architecte
Service des monuments et sites,

Département des travaux publics et de
l'énergie

M. Eric Biéler, architecte Direction du servi-
ce technique en matière de bâtiments et

locaux scolaires, Département de l'ins-
truction publique

Secrétaire

Mme Aude Schwarz, architecte, Genève



Participants

Les bureaux d'architectes suivants sont invités par l'organisateur ou par celui-ci sur recommandation du jury, à participer au concours:

AERA- MM. Philippe Vasey
et Dominique Zanghi Genève

MM. Daniel Baillif et Roger Loponte
Genève

BMV- MM. Hani Buri, Olivier Morand
et Nicolas Vaucher Genève

M. Peter Boecklin Genève

M. François Bouvier Genève

MM. Aurelio Galfetti, Thierry Estoppey
et Athanase Spitsas
groupement d'architectes
Genève-Bellinzone

Mme Béatrice Giovanoli et MM.
Marc et Alexis Mozer Genève

M. Ivan Kolecek Lausanne

SRA- Mme Marie-Christine Kössler,
MM. Pierre Kössler et Claude Morel
Genève

M. Jean-Claude Lambert Genève

MM. Philippe Meyer
et Pierre Bouvier Genève

M. Richard Plottier Annemasse-Lyon

Projets remis

Les douze projets et maquettes ont été remis dans les délais et sont tous exposés au centre communal de Bardonnex. Par ordre d'affichage, les devises sont les suivantes:

1. **In Situ**
2. **Amis voyez au loin là-bas**
3. **Ķsour**
4. **Au-delà du mur**
5. **Contre-Champs**
6. **L.A. C.R.O.I.S.E.E**
7. **10h10**
8. **Julie**
9. **Tous les Matins du Monde**
10. **Entretemps**
11. **Carrefour**
12. **Nautile**

Délibération du jury

Le jury s'est réuni les 20, 21 et 22 mai 1997 pour procéder au jugement, au centre communal de Compesières.

Analyses préalable

Un examen préalable de tous les projets a été effectué par deux représentants du DTPE (Police des constructions), MM. Liechti et Cuennet.

De cet examen, il ressort que les projets n'appellent aucune remarque, les dérogations étant autorisées selon le statut légal de la future zone 4B protégée. Deux projets cependant, le n°7 10h10 et le n°8 JULIE n'ont pas résolu l'accès des handicapés au premier étage.

Un contrôle général confirme que tous les projets sont conformes au respect de l'anonymat et répondent aux prestations demandées aux concurrents, selon les articles 1.16 et 1.17 du règlement du concours.

M. Eric Biéler, architecte au Service technique du DIP a examiné les projets sous la loupe de leur conformité avec le règlement des constructions scolaires (C1 5,6).

Les calculs des surfaces et des cubes SIA ont été contrôlés par sondage par le bureau d'un membre délégué du jury. Les résultats ont été classés et reportés dans des tableaux comparatifs par projets. Les cubes SIA des projets primés ont été contrôlés dans leur globalité.

Admission au jugement

Tous les projets et maquettes ont été rendus dans les délais prescrits et dans le respect de l'anonymat. Ils sont complets dans leurs parties essentielles, compréhensibles et ne dénotent pas d'intentions déloyales. Il n'y a aucune adjonction non demandée à exclure.

Le jury décide donc conformément aux articles 42 et 43 du règlement SIA 152 d'admettre au jugement l'ensemble des projets.

Admission à la répartition des prix

Aucun projet ne s'écartant notablement des dispositions du programme, le jury décide conformément à l'article 42.3 du règlement SIA 152 d'admettre à la répartition des prix l'ensemble des projets.

Premier examen général

Le jury a accompli une première tâche en examinant tous les projets, sans chercher à les mettre en hiérarchie. Cette phase de travail avait pour objectif que chaque membre du jury acquiert une connaissance soutenue de chaque projet, vus sous l'angle des exigences principales du programme en relation avec le site. Durant cet examen, le jury a entendu les appréciations des experts, faites selon leur domaine de compétence respectif.

Critères de jugement

Le point 1.18 du règlement du concours formule les critères de jugement dont l'énumération est reprise ci-dessous:

Aménagement du site

Harmonie des volumes avec l'existant sous l'angle:

- de l'échelle du projet
- des silhouettes de l'ensemble
- de la mise en valeur de la Commanderie

Qualité des volumes négatifs sous l'angle:

- de leur définitions spatiales
- de leurs expositions
- des perspectives qu'ils génèrent.

Fonctionnement et vie des espaces extérieurs existants et futurs sous l'angle:

- de leurs relations entre eux
- de leurs relations avec les entrées
- de leur valeur d'usage.

Reconnaissance de la continuité historique sous l'angle:

- de la préservation de l'esprit des lieux anciens (traitements)
- de la reconnaissance des limites, tracés et parcours historiques.

Bâtiments

Harmonie ou dialogue entre architectures anciennes et nouvelles sous l'angle:

- de leurs expressions (façades et plans)
- de leurs matériaux

Valeur fonctionnelle du projet sous l'angle:

- de l'organisation des éléments
- des liaisons entre éléments nouveaux et existants
- de la qualité des volumes des locaux proposés et, pour le programme scolaire, de leur capacité d'adaptation à une pédagogie en mutation
- de l'éclairage naturel des locaux, particulièrement ceux de l'école.

Qualité technologique du projet sous l'angle:

- du concept architectural et structurel
- de l'économie du projet, du point de vue de la construction et de l'exploitation.

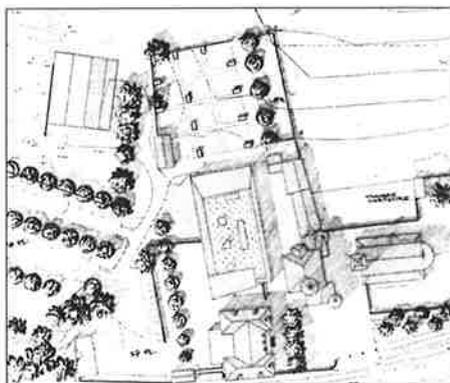
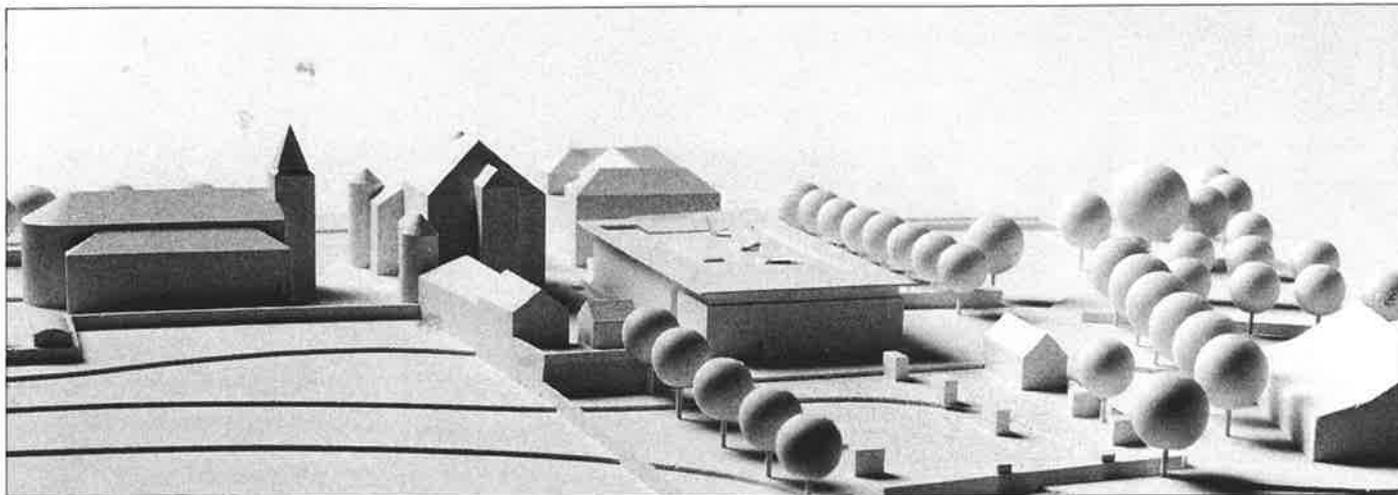
Ces critères ont servi de trame de réflexion et de discussion durant le jugement.

Premier tour éliminatoire

Après avoir parcouru une nouvelle fois le site du concours et ses principaux éléments construits, le jury a procédé à un premier tour éliminatoire.

Le jury décide de ne pas retenir pour la suite du jugement les projets suivants:

- 2. Amis voyez au loin là-bas**
- 4. Au-delà du mur**
- 5. Contre-Champs**
- 6. L.A. C.R.O.I.S.E.E**
- 7. 10h10**
- 9. Tous les Matins du Monde**
- 12. Nautille**

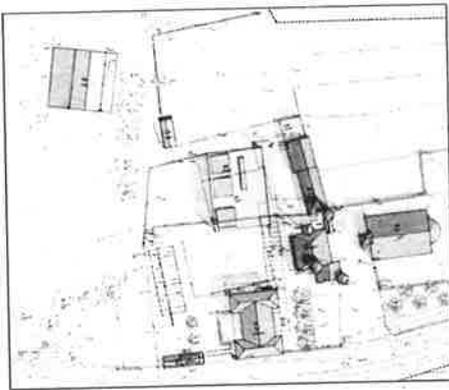
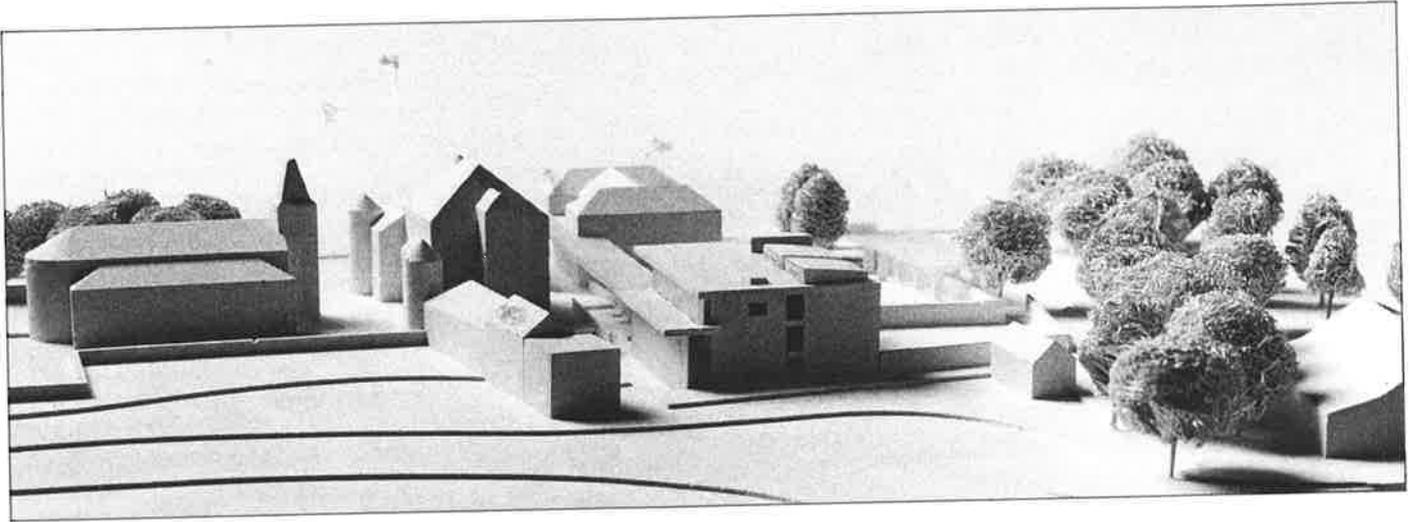


Le projet propose un volume compact à toiture unique, adossé à une partie conservée de la ferme. Le gabarit de la nouvelle construction reste subordonné aux bâtiments existants. Cependant le travail délicat qu'implique l'implantation d'un nouveau volume sur un site historique important semble avoir échappé au concurrent, qui n'intègre pas dans le projet la notion de préservation et de conservation du patrimoine. Le maintien partiel de la ferme en est un exemple éloquent.

Si la vue sur la Commanderie depuis la route de Saconnex d'Arve est bien mise en évidence, la perception de sa silhouette est fortement perturbée du côté ouest par l'importance de l'intervention. Le traitement des anciennes écuries est assez intéressant.

Le site est fractionné par la présence de deux grands parkings qui isolent la salle communale du site. L'un situé sur l'actuel verger et sur une partie de la zone verte de la salle communale entame sérieusement l'espace végétal du site. Les jardins familiaux proposés dans le jardin clos sont inadaptés, car ils privatisent un espace essentiellement public.

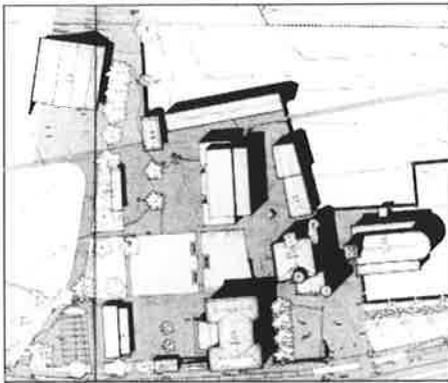
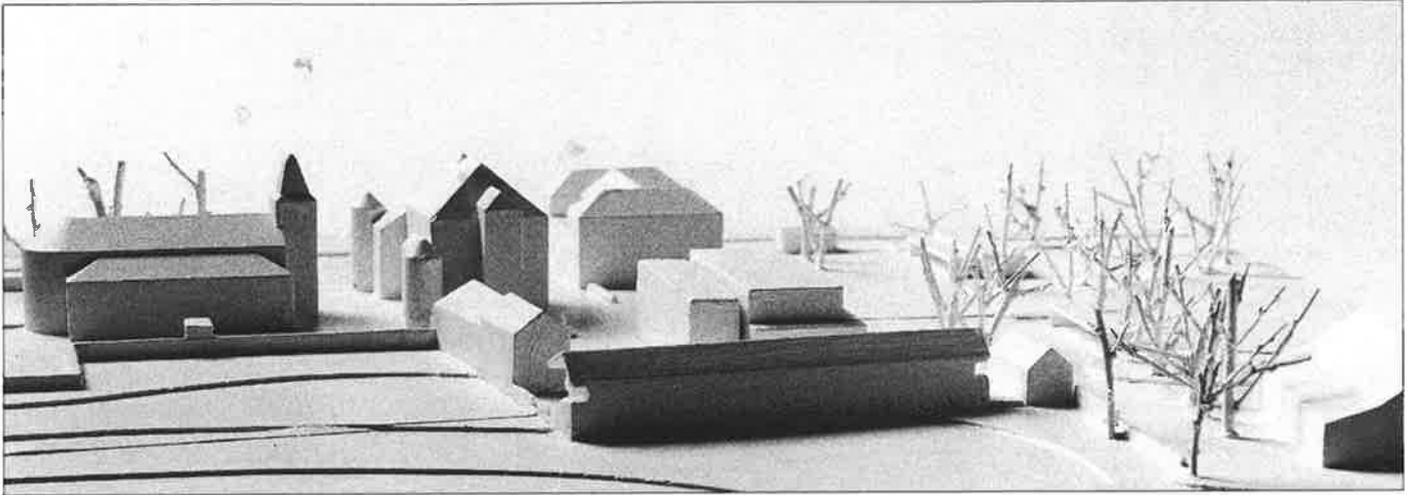
Si la relation entre les deux écoles est bonne, l'orientation des classes est discutable et les préaux sont restreints.



Le projet regroupe les activités scolaires et communales en un volume unique, dont l'implantation semble chercher une symétrie avec l'école actuelle. La laiterie est maintenue et le bâtiment des écuries accueille les locaux de la Paroisse.

Une liaison couverte, dont l'échelle est discutable, relie les deux écoles. Les liaisons entre les différents bâtiments sont peu satisfaisantes. L'accès au hangar depuis la route de Cugny est conservé et dessert un grand parking (est-il occasionnel ou constant) situé dans l'actuel verger. La cour entre le bâtiment communal et paroissial est exposée à la bise.

Si le projet cherche à maintenir les tracés historiques, en l'occurrence les murs, il ne manifeste pas de sensibilité à la morphologie du sol : en effet le fait de proposer une construction (rez+2) en contrebas, pour retrouver le gabarit initial de la ferme, engendre d'importantes modifications de niveaux dans le terrain. Le traitement architectural d'ensemble est discutable.



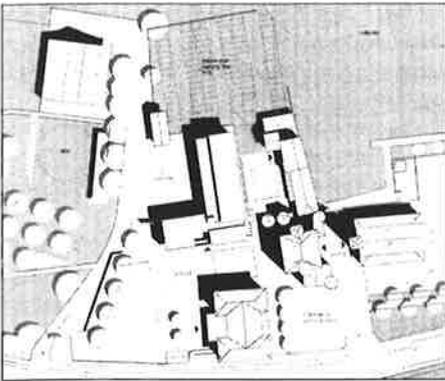
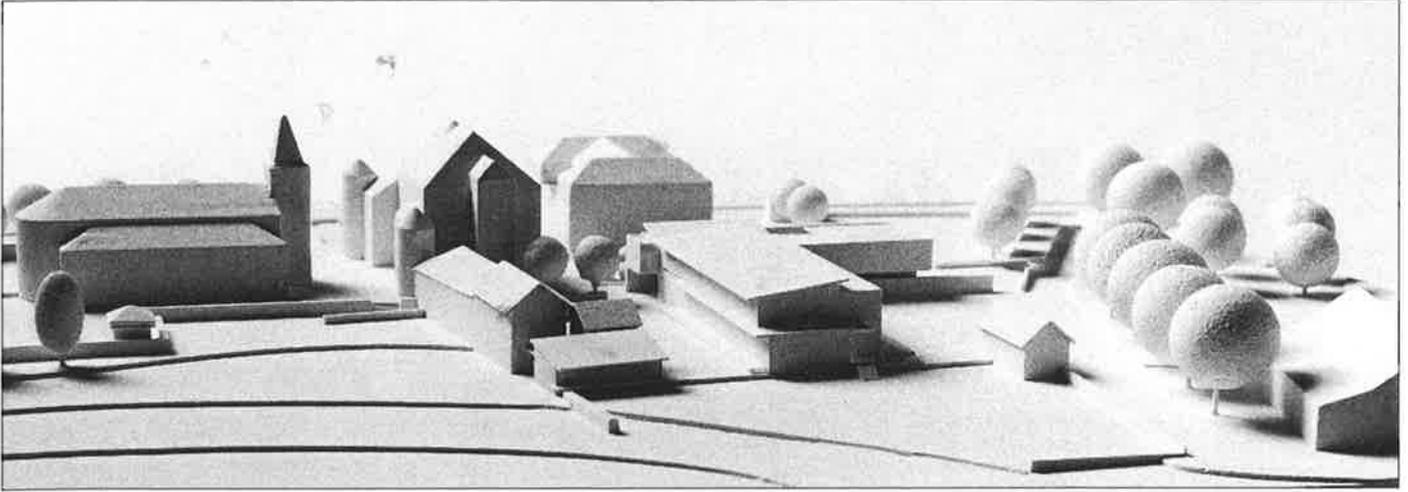
L'implantation des bâtiments s'inscrit sur un tracé relativement volontaire, la situation de la nouvelle école cherche à répondre à l'existante avec un volume très important., qui manque cependant d'appui. Son traitement architectural résolument contemporain est en contradiction avec le langage traditionnel du bâtiment communal. La liaison entre le centre communal et le site est fortement dessinée, la lisibilité des espaces publics est bonne.

La cour des locaux paroissiaux est dévalorisée par le traitement très fermé de la façade est de la nouvelle école, qui comprend les services.

La typologie et l'orientation des logements sont discutables; par ailleurs, leur situation sur les salles de réunion pose un problème quant aux nuisances sonores.

Le traitement du jardin existant permet de dégager la vue sur le château et de relier les deux écoles et leurs préaux. Le parking situé au nord du hangar est peu accessible, le mode de parcage en épis sur la route de Cugny est à revoir.





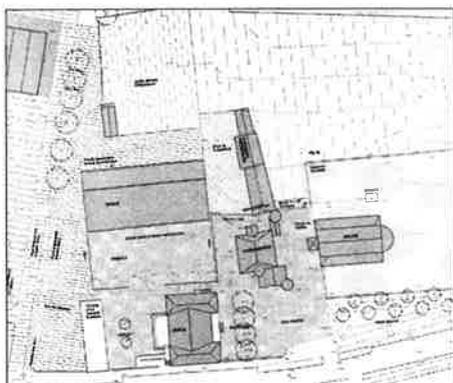
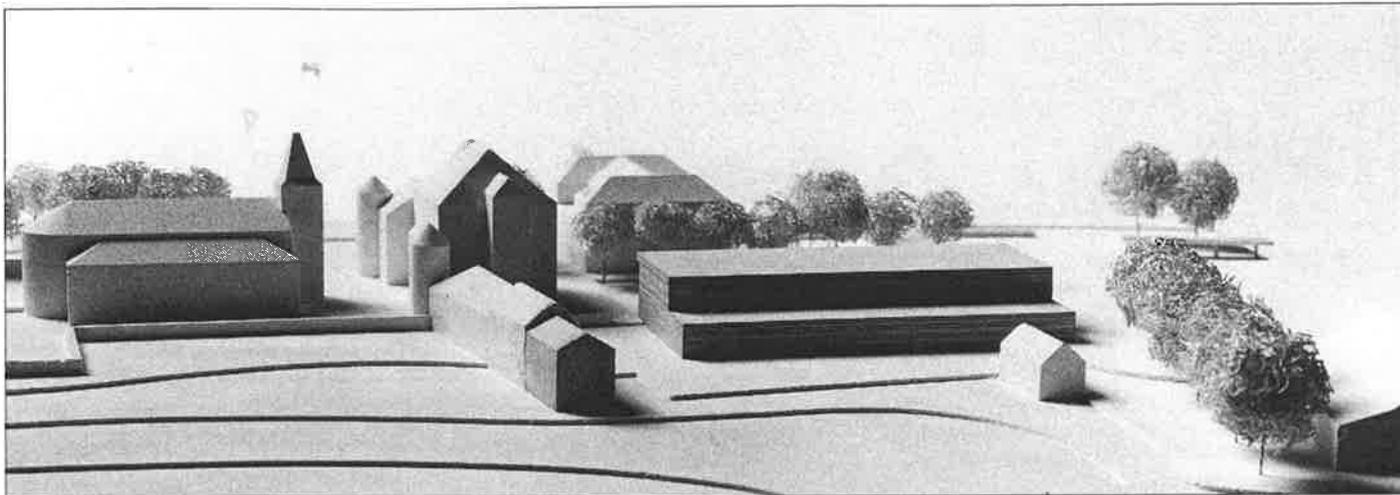
Le projet s'inscrit dans la silhouette générale, la ligne de la corniche correspondant au faite du bâtiment des écuries.

Le projet prévoit l'implantation d'un volume en "L" qui rend l'intégration aux bâtiments existants difficile, notamment en créant une longue façade perpendiculaire à la Commanderie.

L'aménagement d'un "jardin d'école" permet un dégagement et une mise en valeur du côté ouest de la Commanderie, toutefois ses dimensions étriquées empêchent une mise en valeur réelle du château.

La lecture des différents préaux est difficile, les parcours sont compliqués, ce qui perturbe la lisibilité des espaces extérieurs. Il n'y a pas de reconnaissance particulière des traces historiques. La proposition d'un parking arborisé le long du mur du cimetière ne prend pas en considération la magnifique vue du site de Compesières depuis la route de Saconnex d'Arve.

Le projet propose une résolution intéressante du programme scolaire. A signaler la bonne organisation des classes ainsi que la présence d'un espace d'accueil généreux et bien situé; toutefois la traduction architecturale ne dialogue pas avec les édifices anciens.

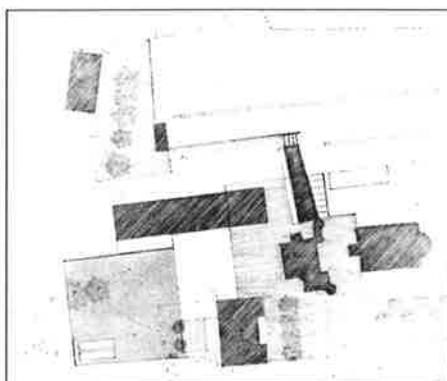
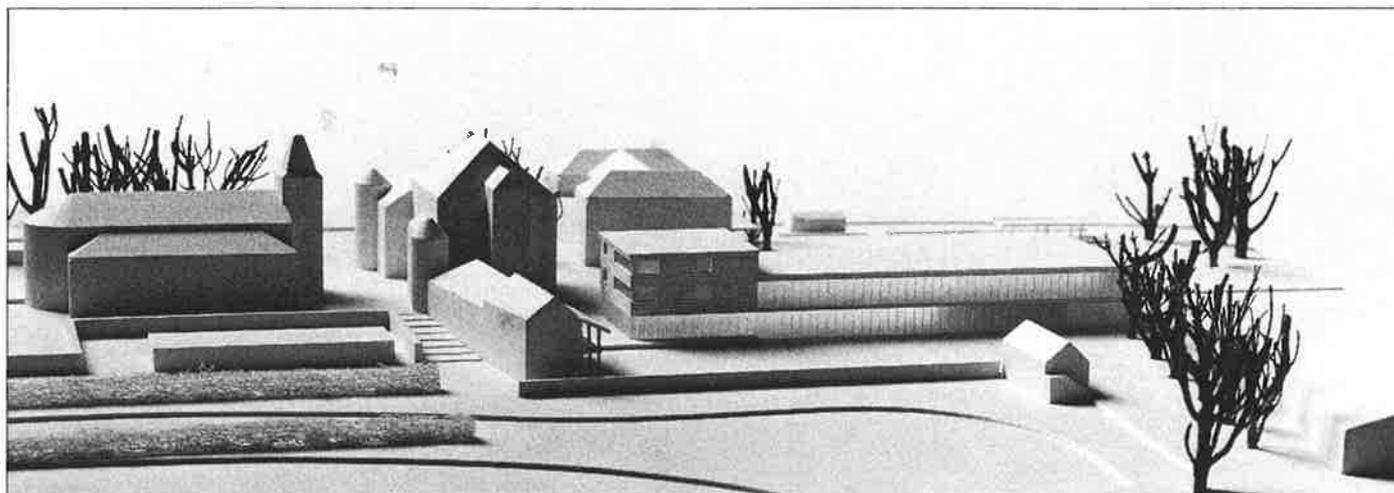


Le projet est peu adroit et hors d'échelle tant au niveau de l'aménagement du site que de l'architecture. L'unique volume qui regroupe tout le programme, dont l'implantation a le mérite d'être claire, pourrait être assimilé à un hangar agricole; son refus d'intégration au site est critiquable.

La façade ouest de la Commanderie est bien dégagée.

Le programme paroissial, très en longueur, n'est pas rationnel et si la cour manque d'attrait, elle est cependant reliée aux autres espaces. Les deux préaux proposés sont fonctionnels, mais le préau couvert est confondu avec l'entrée de la nouvelle école.

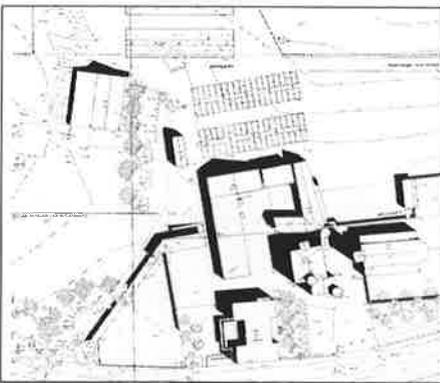
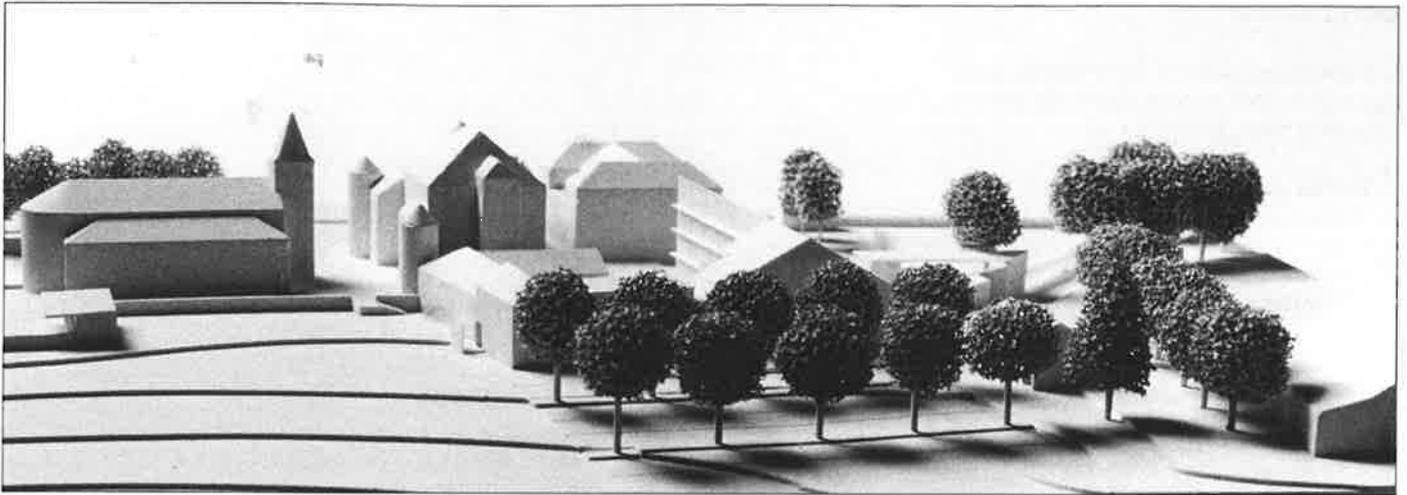
L'implantation et l'importance des parkings au sud du hangar, sur le verger, interrompt l'actuel parcours piétonnier entre la salle communale et le hangar des fêtes, ainsi qu'avec les bâtiments de Compesières.



Le volume du bâtiment proposé, qui regroupe l'école et les locaux communaux, est très important, par rapport à l'ensemble existant et ne fait preuve d'aucune sensibilité quant aux traces historiques. L'implantation et le traitement monolithique ne sont pas adaptés au site.

L'accès à la nouvelle école est mal résolu, possible uniquement par la route de Saconnex d'Arve. La liaison entre les deux écoles est réalisée à travers un préau unique.

Les salles de réunion situées au sous-sol sont aveugles et ne possèdent pas d'accès indépendant.



L'auteur propose la conservation de l'aile nord de l'ancienne ferme, le bâtiment nouveau de l'école venant s'adosser à son refend sud.

Cette solution lui permet de loger dans les vieux locaux les salles communales et certains services de l'école alors que les classes sont installées dans la nouvelle construction.

C'est le pan de toiture dans toute sa hauteur qui est prolongé vers le sud sur le nouveau bâtiment.

Cette disposition génère une immense surface de façade, orientée à l'est sur une cour élargie par rapport à l'existante; cette façade se voit de presque tous les côtés; elle est hors d'échelle par rapport à l'ensemble historique de Compesières.

En plan, les dimensions de la nouvelle cour sont agréables de même que son animation par le portique et la construction d'une bibliothèque à l'emplacement de l'ancien bûcher. La disposition des classes est acceptable quoiqu'un peu monotone. L'aménagement des locaux paroissiaux respecte l'ancien bâtiment des écuries, ce qui se paie par une situation au dessus du portique nord des salles de réunion, jugée un peu anecdotique.

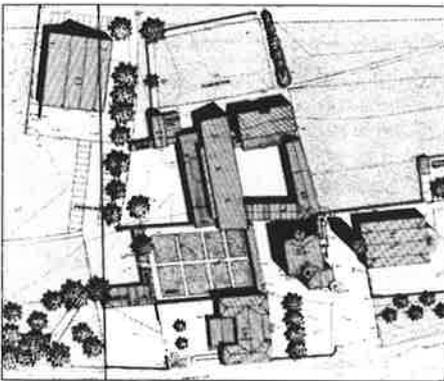
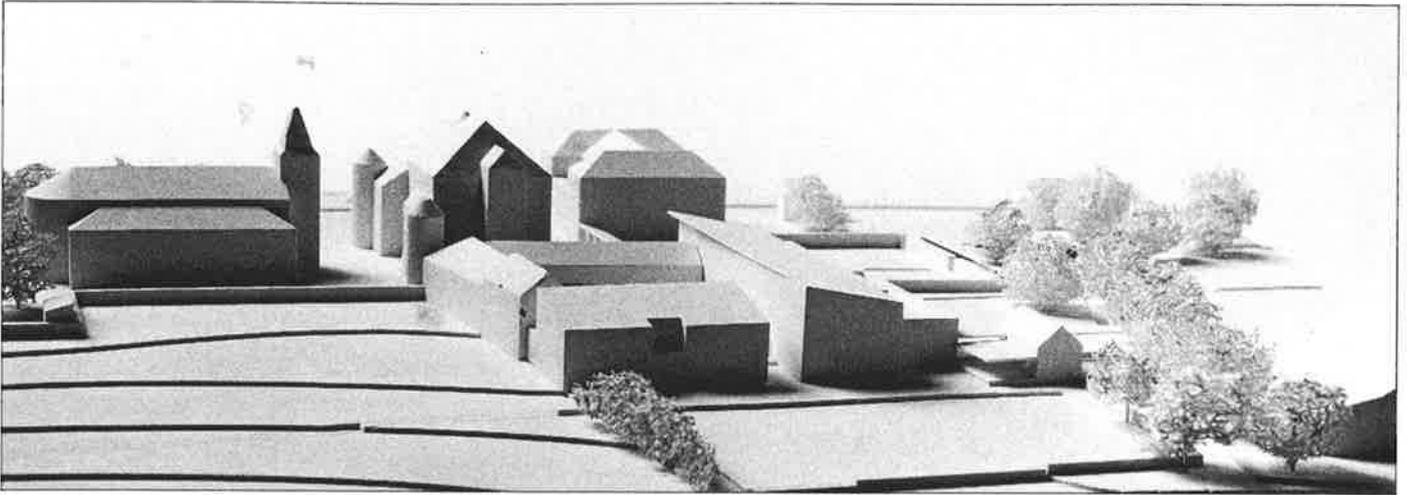
La liaison entre l'église et les locaux paroissiaux par un passage extérieur, dans le prolongement du parvis est très heureuse. Le projet ne développe que très légèrement la question des accès et des parkings; l'installation de six parkings en sous-sol avec une rampe devrait pouvoir être évitée.

Le jury regrette que cette proposition n'ait pas reconnu la volumétrie et la trace de l'ancienne ferme (très distincte sur la façade nord) et qu'elle n'ait pas travaillé dans ce gabarit, ce qui aurait permis de conserver les deux pans de la toiture et de ne pas mutiler le bâtiment. Il salue cependant la tentative de s'être mesuré au bâtiment existant.

Deuxième tour

Les projets suivants ont donc franchi le cap du premier tour et sont examinés lors du deuxième tour:

- 1. In Situ**
- 3. Ksour**
- 8. Julie**
- 10. Entretemps**
- 11. Carrefour**



Les éléments du projet trouvent place dans un ensemble de bâtiments organisés autour d'une cour, laissant ainsi à l'extérieur la Commanderie, l'église et l'école actuelle. Tout en prenant en compte des traces historiques et en s'appuyant sur une analyse intéressante de la géométrie du paysage, cette disposition assez compacte dégage des relations variées avec la campagne et le site environnant: au nord les champs et une place des fêtes en relation avec le hangar, à l'ouest un vaste espace vert aménagé et planté, reliant l'auberge et la salle de gymnastique. Proche de l'école existante, l'ancien jardin est conservé. Son traitement est toutefois assez fermé, jusqu'à un groupe de garages adossé à son côté ouest.

Les parkings sont relativement éloignés de l'église et de la Commanderie. L'accès pour les élèves est satisfaisant.

Les volumes proposés sont en harmonie avec le site bâti existant, dont ils ne perturbent pas la silhouette. La Commanderie, notamment, conserve une position nettement dominante. La proposition de maintenir le petit bâtiment de la laiterie est intéressante, mais son agrandissement est discutable.

La liaison couverte entre les deux bâtiments scolaires est peu satisfaisante, notamment en ce qui concerne les accrochages. La disposition des préaux permet une bonne séparation des élèves des classes enfantines.

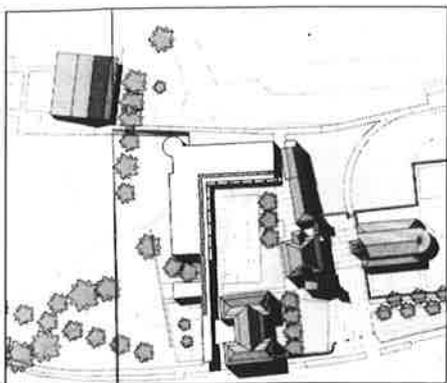
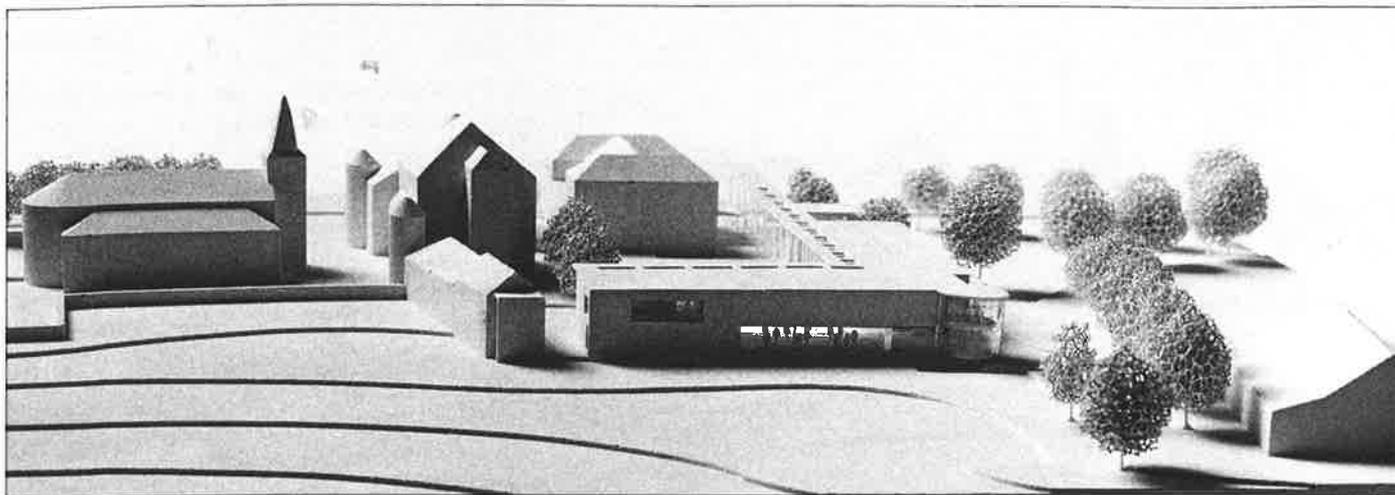
La disposition des locaux paroissiaux, en particulier la cuisine, permet une heureuse complémentarité avec les locaux communaux. Toutefois la création d'un déambulateur devant l'écurie en masque la façade intéressante.

Les couloirs distribuant les classes ne bénéficient d'aucun dégagement. L'accès à la salle de rythmique est peu aisé. La complémentarité entre la bibliothèque et la salle d'exposition est bienvenue.

La disposition des logements de fonction au-dessus des salles de société peut être une source de conflits.

L'architecture exprime une recherche d'harmonie avec le site, sans entrer en concurrence avec le bâti existant.

Cependant les typologies proposées orientent les activités non sur la place mais sur l'extérieur du site; la nouvelle école en se tournant à l'ouest avec les services côté cour, en est un exemple symptomatique, laissent présager une difficulté quant à l'animation et la convivialité du lieu.



L'implantation du projet en équerre sous forme de "cloître" génère un espace central et d'un seul tenant qui complète le plan du bâti existant. Nous pouvons parler de reconnaissance de la continuité historique dans la mesure où le parti pris proposé vient clore un espace défini par les nouveaux besoins. Cette proposition s'apparente à la famille des projets qui traitent de manière intéressante l'espace de la cour du château.

La silhouette de l'ensemble est homogène. Le projet permet une vue de la Commanderie depuis l'Ouest, tout en manifestant la volonté de l'auteur de garder une transparence sous le passage couvert qui relie les deux préaux. Le logement du concierge, situé dans l'axe de la Commanderie, y fait cependant obstacle.

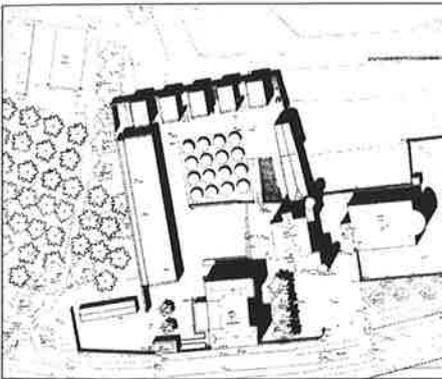
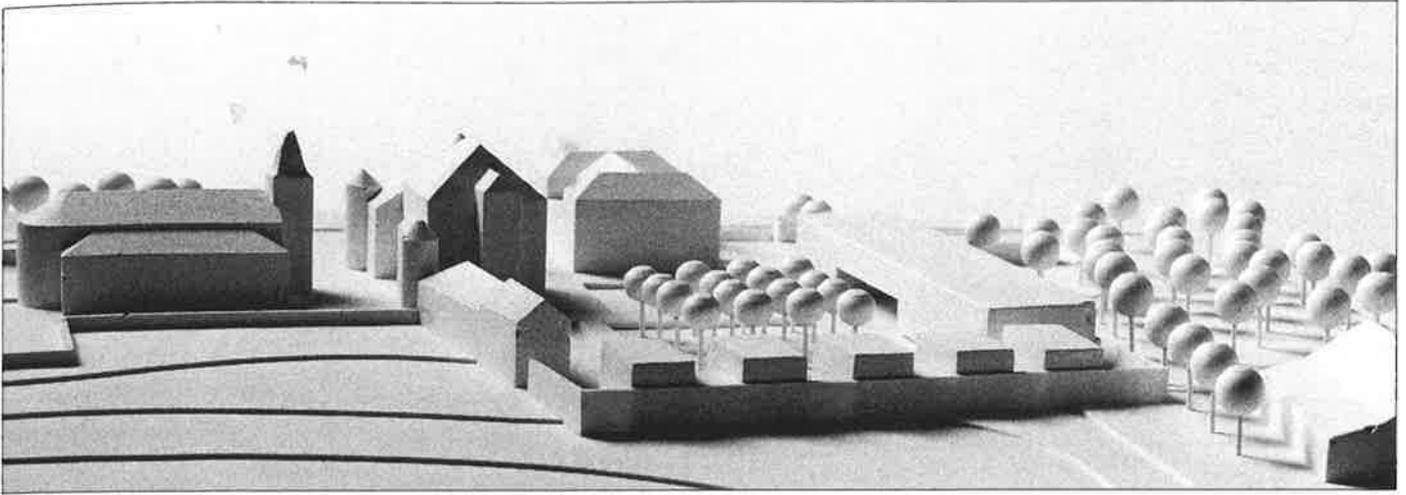
Le volume négatif est simplifié en un seul espace différencié dans son traitement avec peu d'ouvertures sur la campagne.

Le jardin du curé est supprimé et l'autre subsiste, bien qu'il n'ait pas été mis en valeur.

Le problème des circulations et des parkings est peu abordé. A propos des espaces extérieurs, la rampe d'accès aux salles communales est une interruption du passage habituel des piétons vers le hangar des fêtes. L'espace de dépose des enfants est trop exigü.

La démolition de la laiterie a pour conséquence de regrouper les services (sanitaires publics) dans le nouveau bâtiment, ce qui implique certains inconvénients de circulation. Par ailleurs, la rotonde vièrée (sanitaires et jeux) est un dispositif architectural attractif pour le traitement de l'articulation de l'angle. D'autre part la localisation des locaux communaux au sous-sol est peu satisfaisante par l'absence de lumière naturelle.

La cohérence du projet, son architecture claire a été remarquée: elle sacrifie parfois au formalisme, par exemple la hauteur du portique qui ne protège pas de la pluie ou le découpage de sa dalle, qui n'apporte pas beaucoup de lumière supplémentaire. La Commanderie est mise en valeur par ce projet intéressant qui propose une cour adaptée au site et dont l'échelle est contrôlée. Le traitement d'un niveau de toiture sans excroissance comme "la ligne de l'horizon", de laquelle émergent les volumétries des bâtiments existants, a lui aussi été remarqué.



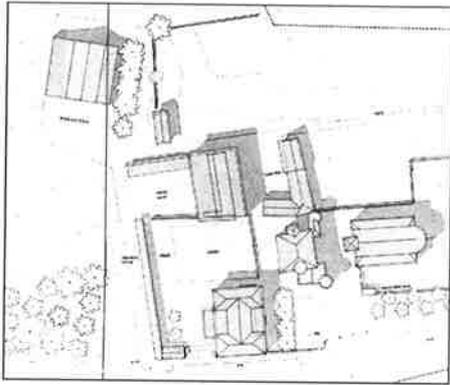
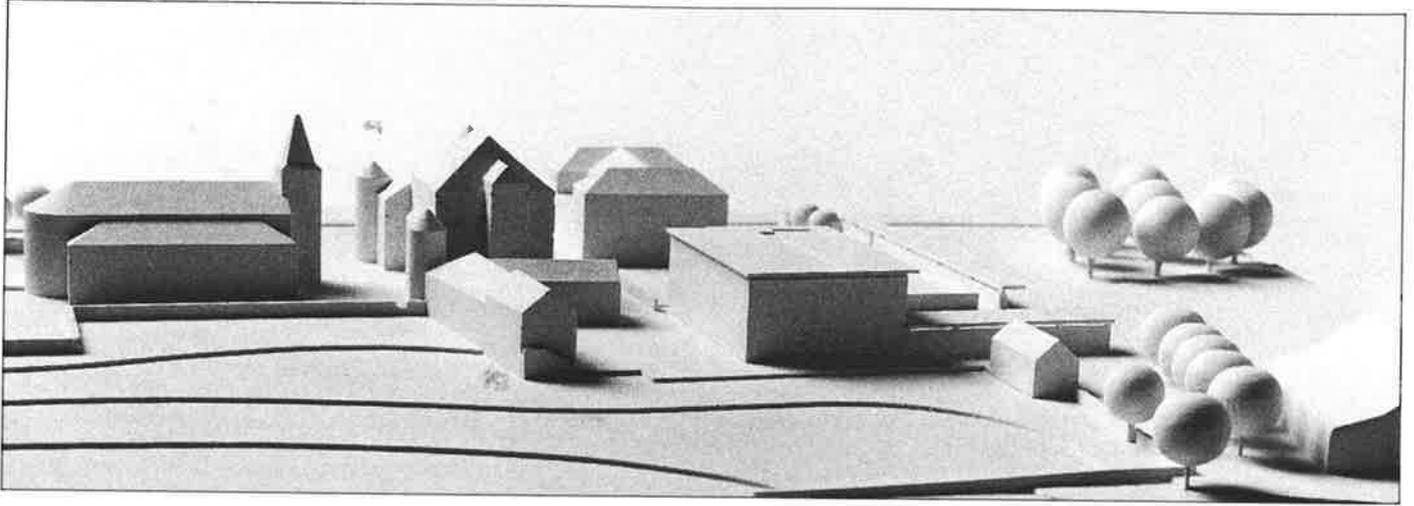
L'intention initiale est forte; le verger s'affirme, les activités sont regroupées autour d'une grande cour centrale et l'entité du centre religieux est clairement lisible. Le site s'organise comme un grand "cloître" qui donne au projet un caractère introverti. La traduction architecturale ne soutient cependant pas l'idée forte proposée; en effet si la cour carrée donne de l'importance à la Commanderie, ses dimensions sont toutefois disproportionnées, ce qui confère un caractère trop monumental au projet, sans véritable rapport avec le programme. La valeur symbolique de l'école ne peut être mise en balance ni avec le château ni avec l'église. Les bâtiments existants perdent de leur caractère avec la création d'un complexe si grand.

La nouvelle école n'a pas de liaison avec l'ancienne et certaines circulations ne sont pas résolues. Le parking et l'accès au hangar des fêtes sont peu traités.

La proposition d'édifier cinq petits bâtiments identiques regroupant des activités différentes le long d'un mur est surprenante et ferme définitivement le côté nord du site.

Le projet respecte le programme, hormis l'absence de garage ou couvert pour les habitants, sans toutefois émettre de décloisonnement quant au projet de l'école.

L'analyse du programme et du site relève un choix intéressant, voire courageux, mais son traitement aboutit à une proposition trop formaliste.



Le projet est très compact; implanté de manière claire, il considère la Commanderie comme le point central du site.

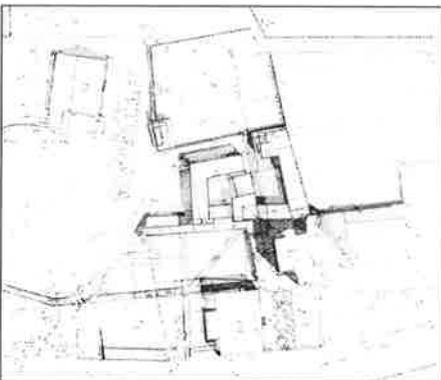
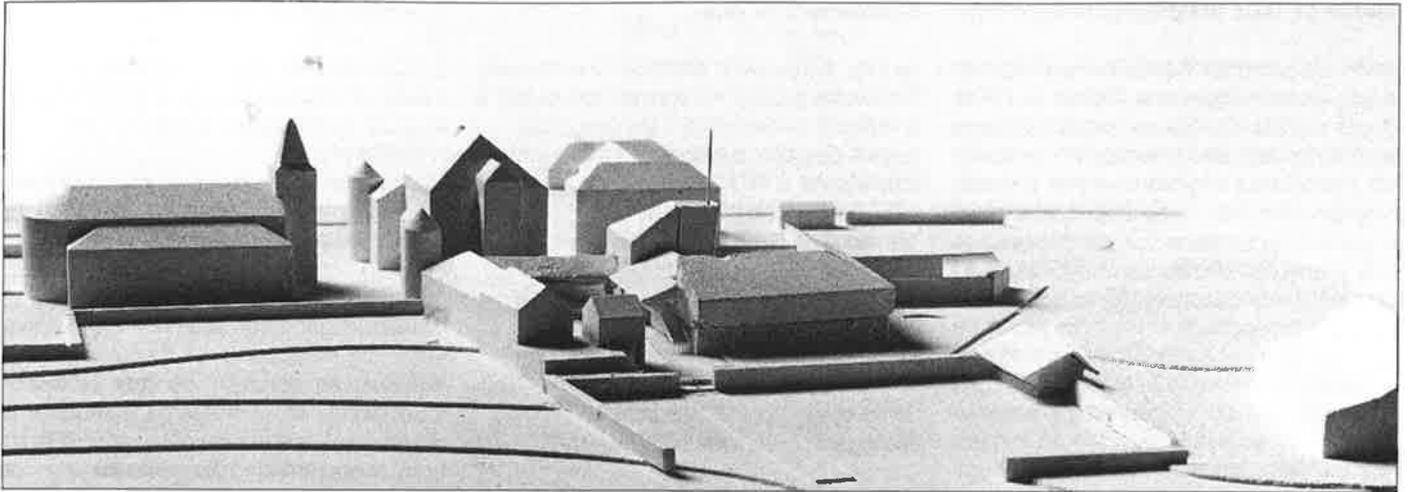
L'intervention est cohérente, mais l'approche quant au traitement du bûcher est discutable. En effet, ce volume est sans appui à la suite de la démolition de la ferme et perd sa signification. Le parking proposé sous le bûcher est malvenu.

L'implantation de l'école utilise les anciennes traces du site, mais le dialogue entre l'ancien et le nouveau est peu convaincant.

Le traitement de la façade nord-ouest procède d'une fausse équivalence, car si le château relève d'une architecture intéressante, l'école actuelle est plus simpliste, quoique relevante de son époque alors que la nouvelle école manque cruellement d'expression.

Concernant les circulations, la liaison entre les deux écoles est inexistante et la distribution intérieure des bâtiments compliquée.

Les surfaces du projet sont minimales voir insuffisantes; par exemple les salles de réunion de la Paroisse n'offrent que 60m² au lieu des 120 m² demandés.



"Carrefour" prend le parti d'une architecture intimiste à l'échelle des enfants pour qui l'école est construite. "L'architecture n'a pas pour vocation de produire des objets isolés, mais des événements et les événements doivent se rattacher au contexte." Le jury a fait sienne cette réflexion.

Le projet est organique, introverti, mais ouvert sur le paysage. L'organisation des volumes prédomine, les façades n'étant que leur résultante.

Fruit d'une démarche privilégiant l'habitabilité des espaces et la cohérence des usages, le nouveau bâtiment devrait focaliser les activités scolaires et les éloigner de la route de Cugny. La situation du préau participe au déplacement du centre de gravité de l'école, tout en préservant une saine démarcation avec les activités communales et paroissiales.

Articulée autour de clos - le patio intérieur, l'ancienne cour de la ferme, le préau au trois façades, le parc à véhicules dans les murs-le projet dialogue avec la Commanderie, cherchant, non sans quelque complaisance, à l'épauler face aux masses excessives de l'église et de l'école érigées au XIXe siècle.

La distribution et la modularité des espaces intérieurs, la diversité des plans et des volumes sont prometteurs d'une convivialité que renforce l'ouverture de la salle des sociétés sur le patio et la cour de l'ancienne ferme.

Les salles d'étude toutes différentes répondent à chaque étage aux besoins pédagogiques de décroisement des classes. A travers le foyer, elles s'ouvrent naturellement au sud sur un préau central, et au nord, sur la campagne environnante.

La liaison avec le parvis de l'église est simple, le percement de l'écurie reste cependant une opération délicate. La bibliothèque s'installe dans le pont de bois que constitue le bûcher conservé et forme un lien intéressant entre l'école et le château. La rénovation des écuries conserve les traces du passé et répond au programme important sans créer un sentiment de "bourrage".

La séparation de la circulation des véhicules automobiles et celle des piétons et des cycles côté soleil renforce la sérénité et la quiétude des lieux. La question de l'emplacement du parking reste fortement discutable. Il devra être dimensionné de manière très restrictive.

Revue de tous les projets

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe encore une fois en revue les douze projets. Par les huit projets éliminés au premier tour seul le projet n° 12 Nautille est "repêché". Il emprunte en effet une voie originale et intéressante, bien que la résolution architecturale ne soit pas à la hauteur des intentions. Nautille est donc admis au deuxième tour de classement et à la répartition des prix.

Classement et prix

Le jury, après avoir examiné une nouvelle fois les six projets restants en lice, établit à la majorité le classement du concours, assorti des prix suivants, dont le montant total s'élève à Fr. 60'000.-.

1er rang 1er prix	Projet Carrefour Fr. 20'000.-
2ème rang 2ème prix	Projet Ksour Fr. 18'000.-
3ème rang 3ème prix	Projet In Situ Fr. 10'000.-
4ème rang 1ère mention	Projet Julie Fr. 4000.-
5ème rang 2ème mention	Projet Entretemps Fr. 4000.-
6ème rang 3ème mention	Projet Nautille Fr. 4000.-

En outre, tous les projets admis au jugement, soit douze, reçoivent chacun une indemnité de Fr. 2500.-.

Recommandations du jury

Le jury recommande à l'organisateur d'attribuer un mandat pour la suite des études et pour la réalisation à l'auteur du projet n°11 Carrefour.

L'architecte de ce projet devra développer son étude en tenant compte des réflexions suivantes émises par le jury:

1. Aménagements extérieurs et parking
Revoir l'implantation des parkings et définir sur le site élargi des aires de parcage différenciées en fonction de leur utilisation (quotidienne et permanente, fréquente et temporaire, exceptionnelle), afin d'éviter une concentration de véhicules sur de grandes aires de stationnement permanent. Privilégier le maintien du caractère rural du site; murets, murs de clôture, revêtements des sols, tracés des parcours doivent faire l'objet d'un soin particulier.
Explorer d'autres liaisons entre le parvis de l'église et l'ancienne cour de la ferme.

2. Bâtiments

L'écurie est le dernier vestige rappelant l'activité agricole qui s'est déroulée sur le site. Cette petite construction vernaculaire de qualité doit faire l'objet d'une restauration attentive et respectueuse. Les toitures et les murs perçus depuis Saconnex d'Arve devraient conserver leur aspect peu percé.

3. Architecture

L'expression architecturale des nouveaux bâtiments demande à être précisée. Cette recherche devra être entreprise très rapidement et accompagner l'ensemble de l'élaboration du projet par des approches successives et progressivement développées. Les matériaux devront être choisis avec soin et correspondre avec sensibilité à la tradition et à l'évolution du site bâti et à développer. Il faudra se garder de toute tentative de référence au pittoresque et de mimétisme avec les bâtiments existants.

Appréciation générale

Le jury constate que tous les concurrents invités ont répondu à l'appel et remis un projet répondant au règlement.

L'examen des propositions fait ressortir la difficulté d'insérer dans le site et dans les bâtiments à conserver tous les éléments du programme.

Le jury relève que le niveau des projets rendus est inégal. Plusieurs projets sont restés en deçà des attentes du jury; ceci confirme la difficulté particulière de toute intervention dans le site de Compezières, pourtant nécessaire pour qu'y perdure son rayonnement et sa vie, alors que l'une de ses activités principales pendant des siècles, l'agriculture, l'a abandonné.

Approbation du rapport

Avant de lever l'anonymat, le jury procède à la lecture et à la signature du présent rapport.

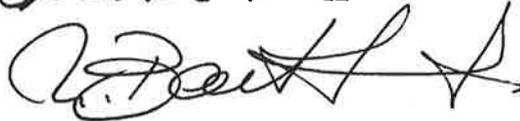
Président: M. Denis Dubois-Ferrière



Vice-présidente: Mme Chantal Scaler



Membres:
Mme Marie-Louise Barthassat



M. Pierre Barbey



M. André Crettenand



M. Charles Steiger



M. Jean-Marie Marti

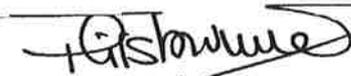
Prof. Giancarlo De Carlo



M. François Maurice



Membres suppléants:
Mme Florence Hirsbrunner



M. Jean-François Mabut



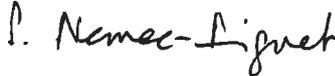
Mme Arlette Ortis



M. Alain Sauty



Experts:
Mme Sabine Nemeç-Piguet



M. Eric Biéler



Compsières, le 22 mai 1997

Ouverture des enveloppes cachetées

1^{er} prix:

Carrefour

Auteurs: François Bouvier
Genève
Collaborateurs: Jean Bouvier

2^{ème} prix:

Ksour

Auteurs: Richard Plottier
Annemasse Lyon
Collaborateurs: Antoine Gaillard

3^{ème} prix:

In Situ

Auteurs: SRA
Marie-Christine Kössler
Pierre Kössler
Claude Morel
Genève
Collaborateurs: David Palivoda
Nicolas Constantin

1^{ère} mention:

Julie

Auteurs: Aurelio Galfetti
Thierry Estoppey
Athanasios Spitsas
groupe d'architectes
Genève Bellinzona
Collaborateurs: Arantxa Kuintana
Jorge Balladares

2^{ème} mention

Entretemps

Auteurs: Ivan Kolecek
Lausanne

3^{ème} mention:

Nautile

Auteurs: Peter Boecklin
Genève
Collaborateurs: Agnès Raux
Aydan Yurdakul

puis dans l'ordre d'affichage:

Amis voyez au loin là-bas

Auteurs: Daniel Baillif
Roger Loponte
Genève
Collaborateurs: J. Hodel
J. Jousson
L. Lin
M. Rollet
G. Schaer

Au-delà du mur

Auteurs: AERA
Philippe Vasey
Dominique Zanghi
Genève
Collaborateurs: Chantal Faessler
Anne Kouo
Jean-Claude Peguet

Contre-Champs

Auteurs: Jean-Claude Lambert
Genève

L.A. C.R.O.I.S.E.E

Auteurs: Béatrice Giovanoli
Marc Mozer
Alexis Mozer
Genève
Collaborateurs: Dominique Huguet

10h10

Auteurs: BMV
Hani Buri
Olivier Morand
Nicolas Vaucher
Genève
Collaborateurs: Grégory Bussien
Irena Pavlovic
Consultants: E. Bonnemaison
M. Kugler
M. Schwarz

Tous les Matins du Monde

Auteurs: Philippe Meyer
Pierre Bouvier
Genève
Collaborateurs: Anna Birgisdottir
Valérie Gleiber
Aline Greffier

Annexe Par Giancarlo De Carlo

Quand M. Dubois-Ferrière m'a demandé de participer au jury du concours de Compesières j'ai accepté avec plaisir, non seulement parce que je le considère un architecte passionné et intelligent, mais aussi pour la raison que j'étais curieux de voir "de l'intérieur" comment se développe dans le canton de Genève un concours organisé par une petite communauté indépendante des grandes villes.

Quand les nombreux documents que le comité du concours était en train de préparer ont commencé à arriver, je me suis tout de suite rendu compte que le travail de préparation était engagé et sérieux. Ceci m'a été largement confirmé depuis mon arrivée à Genève en voyant les membres du jury à l'œuvre. Mon expérience me dit que normalement les concours sont jugés d'une façon superficielle et surtout hâtivement. Dans le jury de Compesières, au contraire, chaque membre a examiné tous les projets à fond et a participé aux débats qui sortaient des différentes descriptions et observations avec un véritable désir de comprendre le mieux possible l'effort que chaque concurrent avait fait en développant ses propositions.

A peine arrivé à Genève, comme premier acte de ma participation au jury, je suis allé voir avec M. Dubois-Ferrière le site du concours. Avant cette visite, j'en avais une idée par les documents que j'avais reçus, mais le contact direct avec la réalité m'a donné une perception physique et mentale du lieu et des différents bâtiments qu'il abrite-bien plus vivante et stimulante.

Les bâtiments ont été bâtis à des époques différentes et il est possible de dire que chacun d'eux a une qualité exceptionnelle même la Commanderie, qui sans doute est l'événement architectural le plus remarquable, n'arrive pas au niveau de dominer les autres et de les rendre subjugués à son langage. Chacun a une individualité et, ce qui est plus surprenant, chaque individualité participe sans se confondre à la formation d'un ensemble d'individualités qui interagissent: une individualité majeure formée de nombreuses individualités mineures. Cet ensemble, à son tour, s'accorde sans se confondre avec les rythmes et les cadences de la nature (naturelle et "anthropisée") qui forme l'environnement et le paysage.

Dans une situation pareille de faire une intervention-d'ajouter ou éliminer une "individualité mineure"-risque de troubler l'équilibre de "l'individualité majeure" et donc de détruire l'admirable harmonie du contexte bâti et naturel.

Les architectes qui proposent une intervention - comme ceux qui ont la tâche de la juger - devraient savoir que l'opération ne peut être que subtile, légère et délicate. Ceci veut dire d'un côté que la proposition choisie devrait dériver d'une "lecture" de la complexité de ce qui existe et des relations qui courent entre les différents éléments bâtis, leur ensemble et leur contexte; de l'autre côté la solution ne devrait sortir que d'un processus de projet «tentative» développé le long d'un parcours itinérant entre hypothèses et vérifications.

Il me semble que quelqu'un parmi les douze projets examinés soit parti de la perception critique du site et soit passé à travers un processus itinérant qui a abouti à des solutions intéressantes. Il me semble aussi que ceux qui devaient choisir ont compris la complexité du problème et sont arrivés à des conclusions judicieuses et sensibles.

La nouvelle phase qui s'ouvre - la mise au point du projet qui doit sortir du dialogue entre le maître d'ouvrage et l'architecte choisi - sera aussi importante que celle du concours. Je souhaite qu'elle puisse se développer dans un esprit de collaboration réciproque dans le but de réaliser un événement architectural qui doit enrichir la communauté de Bardonnex.

conception graphique et photographies ©:
Studio Cyril Kobler
image et communication Genève
consultant:
Christophe Kobler architecte Genève